FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL

FD CIVAM MAYENNE

Les cahiers d'acteurs sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

10 rue de Strasbourg 53000 LAVAL

Réseau associatif d'appui à des projets individuels ou collectifs s'inscrivant dans la logique de l'équité sociale et de la préservation de l'environnement. Sept associations sont adhérentes à la FD CIVAM 53.

Cette fédération développe des actions sur les thématiques suivantes :

- l'énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables)
- l'agriculture durable
- les jeunes
- · la création d'activités

Contact Energie 02.43.49.10.02 à Laval 02.43.32.14.45 à Mayenne

Dans le cadre du débat public organisé par la





Construire bioclimatique

La décision de construire cette ligne THT est la conséquence directe de la construction de la nouvelle centrale nucléaire EPR à Flamanville.

Cet ouvrage coûteux fait suite au plan Messmer qui en 1974 lançait une politique énergétique reposant sur deux objectifs :

· un vaste programme électronucléaire ET une politique d'économies d'énergies.

Si le premier est largement atteint avec 58 centrales en fonctionnement, force est de reconnaître que le second demeure encore bien balbutiant au regard des enjeux.

C'est pourquoi nous remettons en cause les choix énergétiques qui conduisent à la construction de l'EPR et proposons une politique ambitieuse autour de la maîtrise des consommations et de la diversité de l'offre d'Energie.

L'exemple des actions menées en Mayenne depuis 4 ans nous semble en être une bonne illustration et laisse entrevoir d'énormes possibilités qui nous affranchiraient de l'EPR comme de la ligne THT.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL





Se former en groupe

Visiter pour comprendre

Aller voir de près

DES CENTRES L'AGRICULTU

1-Pourquoi l'EPR n'est pas le bon choix

Les prévisions d'il y a quelques décennies sur la consommation électrique en 2000 se sont révélées plus de 2 fois supérieures à la réalité (1000 TWh prévus en 2000 contre 480 observés)! Êst-ce la même fiabilité qui a conduit le Conseil Général de la Mayenne à prévoir la construction d'un barrage en vue de répondre à une augmentation des consommations d'eau qui ne s'est pas vérifiée non plus? Mais si les élus Mayennais ont abandonné ce projet inutile, aura-t-on la même sagesse en ce qui concerne l'EPR?

La France se trouve déjà en surcapacité de fourniture électrique et exporte donc du courant. Elle base ses capacités de production sur les besoins en périodes de pointe sans tenter de les lisser. Pourtant EDF trouverait un intérêt réel à exploiter l'énorme potentiel d'économie d'électricité recensé aux heures de pointes qui lui coûtent très cher, au lieu de faire la promotion des usages de pointe comme le chauffage électrique et la climatisation. Car ce sont bien ces usages saisonniers et journaliers (quand tous les logements relancent leurs convecteurs à 18 heures en hiver) qui conduisent au surdimensionnement du parc de fourniture électrique. Géré autrement, le système électrique français devrait conduire à limiter ces usages saisonniers et de pointe; ceci éviterait d'investir dans des moyens de productions utilisés ponctuellement donc peu rentabilisables.

En outre, poursuivre dans la voie du nucléaire:

- accroît la dépendance : le parc électrique français actuel basé à 80% sur le nucléaire, présente déjà une grande vulnérabilité (100% de l'uranium est importé) qui n'ira qu'en s'accroissant si on construit de nouvelles centrales.
- ne sécurise pas l'approvisionnement :

l'épuisement des ressources d'uranium est programmé pour dans 4 ou 5 décennies, encore plus tôt si la France exporte l'EPR, puisque les pays acheteurs puiseront eux aussi dans les réserves.

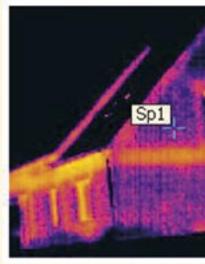
- augmente les risques d'accidents majeurs supportés par les populations alors que les français sont déjà 3 fois plus exposés que les autres européens (on compte un réacteur nucléaire pour 1,1 million d'habitants en France contre un pour 3 millions d'habitants dans le reste de l'Europe).
- démultiplie les risques d'attentats sans protection garantie.
- contribue à la croissance des stocks de déchets dangereux (dont personne ne

c'est aller contre l'opinion publique qui a montré, en Mayenne et ailleurs, en 2000 sa rapidité de mobilisation et sa détermination contre le projet d'enfouissement de déchets radioactifs.

2-Agir sur les besoins en électricité

Pour engager un véritable programme d'économies, il faut connaître la demande et pas seulement travailler sur l'offre. Pour cela les partenaires à mobiliser ne sont plus les entreprises énergétiques mais bien les consommateurs et les collectivités territoriales, puisque le secteur de l'habitat-tertiaire est de loin le 1er poste de consommation finale d'électricité, dont 18% pour le chauffage des locaux, 25% pour l'eau chaude et la cuisson et 57% pour les usages spécifiques de l'électricité.

Le chauffage électrique concerne aujourd'hui 30% des logements français et près de 50% des logements neufs, alors qu'on peut facilement lui substituer d'autres énergies tout en engageant un programme de rénovation des bâtiments



Détecter les fuites et comprendre les gaspillages

existants pour faire chuter leurs besoins. Pour les logements neufs, nos voisins européens ont montré qu'il est possible de descendre à moins de 50 kWh/m²/

On peut diminuer fortement le poste "eau chaude" en multipliant le recours au solaire thermique (économie de 60%). Enfin pour les usages spécifiques de l'électricité (éclairage, électroménager, bureautique...), il n'y a pas d'obstacles technologiques à réduire la demande des appareils ; les industriels fournisseurs d'équipements pourraient s'adapter en quelques années.

Toutes ces mesures relèvent d'une volonté publique et s'appuient avant tout sur une information des consommateurs mais aussi des élus territoriaux.

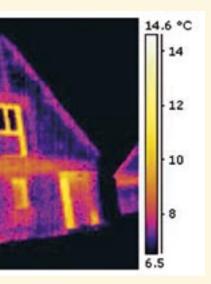
En effet les décisions d'infrastructures et d'urbanisme qui sont de leur ressort au quotidien ont des conséquences lourdes et à long terme sur les dépenses d'éner-

Il s'agit donc de prévenir les emballements de consommation en enclenchant une politique volontariste de sobriété, dont les effets pourraient bien se faire sentir dans le même temps qu'il faut pour que l'EPR soit productif...

DÉPARTEMENTALE

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

D'INITIATIVES POUR VALORISER RE ET LE MILIEU RURAL



3-L'exemple de la Mayenne

Alors que les déchets nucléaires et la ligne THT sont plutôt mal reçus en Mayenne, les projets de diversifications énergétiques et de maîtrise des demandes bénéficient d'un très bon accueil.

Le solaire thermique pour l'eau chaude (160 réalisations), le photovoltaïque (50 réalisations), le bois-énergie (50 chaudières) ne sont plus des raretés et cela en moins de 5 ans.

Des collectivités et des exploitations agricoles ont compris l'intérêt de l'efficacité énergétique et font réaliser bilans et diagnostics en vue de l'améliorer.

Le pays de Haute Mayenne a su motiver la concertation et les réalisations dans ce domaine, des communes s'associent pour recruter un thermicien, des thermographies se généralisent; le Conseil Général a fait rédiger des préconisations pour une politique départementale sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie "Mayenne Energie 2010".

Si notre petit département rural semble si motivé, c'est grâce à la synergie entre les initiatives citoyennes, associatives, et des collectivités, relayées par les soutiens de l'ADEME et de la Région. Appuyée par une politique nationale ambitieuse en ce sens, la démultiplication de ce type d'actions serait rapide. 4-Agir
sur le besoin
en transport
de l'électricité
et diminuer
risques et nuisances

La centralisation de la production nécessite le transport de courant à haute tension, et demande des infrastructures très lourdes. En cas d'avarie technique ou climatique, c'est toute une zone géographique qui peut se trouver paralysée.

Ce n'est pas le cas avec des sources de production plus diversifiées et locales, car la puissance en sortie est moindre, la Très Haute Tension n'est alors pas nécessaire. On pourrait donc se passer d'une nouvelle ligne THT, qui ne va pas sans présenter des nuisances directes sur les paysages traversés et des risques sur la santé humaine et animale.

Quel assureur est aujourd'hui capable de garantir les risques pour la santé liés à une ligne THT?

Selon l'OMS, plusieurs études ont démontré que l'exposition des enfants à des champs électro-magnétiques supérieurs à 0,4 microtesla augmentait le risque de contracter une leucémie. Même



S'engager collectivement

à une distance de 100 mètres, le champ provoqué par une ligne THT est de 1 microtesla. Comment le principe de précaution pourra t-il être respecté?

5-Conclusion

Notre expérience mayennaise, comme d'autres en Europe, montre que la participation conjointe d'élus, de collectivités, d'associations, de consommateurs et d'entreprises locales dans un exercice d'intelligence collective est payante et augure que les choix énergétiques de demain se feront de manière beaucoup plus décentralisée, garante d'une véritable acceptation sociale.

Pour réussir le pari du Développement Durable c'est à dire "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs", l'EPR n'est pas le cheval sur lequel on doit miser. Le tiercé gagnant nous semble plus s'établir autour de

- la maîtrise de la demande d'électricité
- la diversité des sources d'énergie, diffuses et proches des usagers
- -la concertation et l'élaboration collective de projets locaux.



Soutenir les productions décentralisées

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL Les cahiers d'acteurs sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables pour éviter l'EPR, c'est possible !

Diviser par 2 sa consommation d'électricité en habitat individuel (hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson)

4 actions simples à réaliser chez soi		Economie annuelle	En Mayenne Si l'action est étendue aux 156 000 foyers fiscaux Economie annuelle à 10 ans	
Chaque année, remplacer 1 ampoule 75W par une basse consommation de 15 W		60W X 2h X 250j. = -30kWh Au bout de 10 ans = -300 kWh	46 800MWh	171 600 MWh à économiser
Supprimer les veilles		- 300 kWh	46 800 MWh	par les 285 338 Mayennais
Remplacer dans les 10 ans	Le réfrigérateur ou congélateur par un équipement de classe A+	- 400 kWh	62 400 MWh	Economie possible par habitant = 600 kWh
	Le lave-linge par un équipement de classe A+	- 100 kWh	15 600 MWh	
Avec un programme peu ambitieux d'économies d'énergies, les impacts ne sont pas négligeables		Pour la Bretagne et les Pays de la Loire confondus (6 355 000 habitants) les économies potentielles représentent 3 821 846 MWh ou 3,82TWh soit 31,5% de la production attendue de l'EPR		

Production annuelle estimée pour Flamanville 3 : 12 150 000 MWh (ou 12,15 TWh)

Ces 4 actions reposent sur le choix d'équipements performants mais une marge très importante d'économies est liée aux comportements. Ces gestes malins portent sur la manière d'utiliser les équipements de froid, de lavage, de cuisson... et pour un confort identique peuvent diminuer considérablement la facture énergétique.

Des énergies renouvelables accessibles (liste non exhaustive)

Economies générées par les installations Mayennaises existantes en MWh/ installation		par les installations Mayennaises	Extension du nombre d'installations en Mayenne à échéance de 10 ans		
			Potentiel	Economie annuelle au terme des 10 ans	
Particulier	Chauffe-eau solaires	158 installations (moyenne 5 m² pour 260 litres) X 2000 kWh = 316 MWh	1 installation supplémentaire par commune (261) chaque année = + 2610 chauffe-eau solaires	5220 MWh	186 909 MWh à économiser par 285 338 Mayennais Production possible par habitant = 655 kWh
	Panneaux photovoltaïques	50 centrales (3 kWc) X 3000 kWh = 150 MWh	1 installation de 3kWc par commune = + 261 centrales en 10ans	783 MWh	
	Bois	50 chaudières X 20000 kWh = 1000 MWh	2 installations par commune 522 réalisations en 10ans	10 440 MWh	
Collectif	Eolien	Inexistant	2 parcs sur le département équivalents à Bouin 19,5 MW en 10ans	100 000 MWh	
	Hydraulique	Micro centrales sur la Mayenne 23 000 MWh/an	Doubler la production hydraulique en 10 ans	46 000 MWh	

Pour la Bretagne et les Pays de la Loire confondus (6 355 000 habitants) les énergies alternatives peuvent représenter 4 162 800 MWh ou 4,16 TWh soit 34% de la production attendue de l'EPR

Pour obtenir des informations gratuites et objectives, contactez les services info énergie de l'ADEME au 0810 060 050

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel: contact@debatpublic-THTcontentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : FD CIVAM 53, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet Octobre 2005

Terawattheure (TWh) = 1 000 000 000 kWh Gigawattheure (GWh) = 1 000 000 kWh Mégawattheure (MWh) = 1 000 kWh

Repères

sur les productions électriques